



Numéro de facture

Référence client

Facture du

• Nom du client : *****

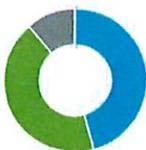
• Adresse desservie : *****
*******Message**

5 1 1 1 8 1 9 4 8 5 0 8 5 1 1

*******Contacts****SAUR - EAU POTABLE** Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr **Service Clients**
05 81 31 85 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h. **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 00 TSA 20005
64239 LESCAR CEDEX **Accueil**
Avenue Charles Moureu 64150 MOURENX De
9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundi et
vendredi.**Syndicat Gave et Baïse** **Service Clients**
05 59 60 04 16
du lundi au jeudi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h le
vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h30 **Accueil**
3 route de Pau 64360 TARSACQ
Fax : 05.59.60.24.72 mail : contact@gave-baise.fr**Votre facture du 4 avril 2018****Montant prélevé le 19 avril 2018 : 664,69 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable SIEA GAVE ET BAÏSE	303,91
Collecte et traitement des eaux usées SIEA GAVE ET BAÏSE	286,00
Organismes publics	74,78
Total facture	664,69
Montant à prélever	664,69

détail au verso

Répartition de votre facture

- Distribution de l'eau potable 45,7%
- Collecte et traitement des eaux usées 43,0%
- Organismes publics 11,3%

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Distribution de l'eau potable						288,07		303,91
Abonnement						62,28		65,71
Part Syndicale	Année 2018					24,00	5,50	
Part SAUR	Année 2018					38,28	5,50	
Consommation						225,79		238,20
Part Syndicale	Année 2018			120	1,3900	166,80	5,50	
Part SAUR	Année 2018	1 à 25	25	0,2442	6,11	6,11	5,50	
		26 à 120	95	0,4935	46,88	46,88	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2018			120	0,0500	6,00	5,50	
Collecte et traitement des eaux usées						260,00		286,00
Abonnement						74,00		81,40
Part Syndicale	Année 2018					74,00	10,00	
Consommation						186,00		204,60
Part Syndicale	Année 2018			120	1,5500	186,00	10,00	
Organismes publics						69,60		74,78
Consommation						69,60		74,78
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2018			120	0,3300	39,60	5,50	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2018			120	0,2500	30,00	10,00	

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 617,67 €

TVA 5,50 % : 18,02 €
TVA 10,00 % : 29,00 €
TVA sur les débits : 47,02 €

Total facture TTC : 664,69 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement.

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.
- ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.